Cinquante-neuvième année. - N ° 184 A Jeudi 25 septembre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2786

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Jugement prononçant

Date : 11 juillet 2025.
Autre jugement prononçant.
850 259 581 RCS Paris.
MTC PHARMA.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Activité : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine telle que définie par la loi et portant notamment sur les activités suivantes : le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ; le commerce de détail d'herboristerie ; l'exécution de préparations magistrales ; la vente au détail de spécialités pharmaceutiques humaines ou vétérinaires..
Adresse : 51, boulevard Ornano, 75018 Paris.
Complément de jugement : Par arrêt en date du 11-07-2025, la Cour d'Appel de Paris infirme le jugement du 10 janvier 2025 ayant prononcé la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, et statuant à nouveau : ordonne la résolution du plan de continuation de la sas Mtc Pharma, met fin à la mission de la Selarl Ajrs en la personne de Me Catherine Poli en sa qualité de commissaire à l'exécution du plan. Ouvre une procédure de liquidation judiciaire, désigne Liquidateur la Selafa Mja en la personne de Me Frédérique Lévy, 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris, et fixe la date de cessation des paiements au 20 juin 2024. Fixe le délai de dépôt de la liste des créances par le mandataire à 12 mois à compter du 1er avril 2024, les créanciers soumis au plan étant dispensés de déclarer leurs créances et sûretés. Renvoie l'affaire devant le tribunal des activités économiques de Paris pour la poursuite de la procédure et la désignation du Juge-commissaire.